

ASSISTANT A TEMPS PARTAGE

Discipline médicale : chirurgie orthopédique

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois est l'établissement support du GHT Santé 41 qui regroupe 6 établissements dans le département du Loir et Cher (Blois, Montrichard, Romorantin, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Vendôme-Montoire).

Capacité du CHB :

- 307 lits et places de Médecine
- 104 lits et places de Chirurgie
- 25 lits d'Obstétrique
- 129 lits et places de Moyen séjour
- 75 lits et 37 places de Psychiatrie
- 705 lits et places d'EHPAD et USLD

Données d'activité :

- 10 500 interventions chirurgicales
- 55 500 passages aux Urgences
- 17 700 scanners et 4800 IRM
- 1 385 accouchements (maternité de niveau 2B)

Effectifs : 2450 ETP dont 150 ETP médicaux

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : chirurgie orthopédique et traumatologique

Pôle de rattachement : pôle chirurgie (pôle 1)

Chef de service : Dr Girard Gilles (girardg@ch-blois.fr ; 02 54 55 23 41)

Composition de l'équipe médicale : 3 praticiens hospitaliers (recrutements prévus), 2 assistants à temps partagé, 1 médecin gériatre, internes.

Nombre de lits : 33 + chirurgie ambulatoire

Plateau technique : bloc opératoire de 8 salles, plateau technique complet

Autres : équipe d'anesthésie complète

4. Présentation du service du CHU de Tours
Nom du service Pôle de rattachement Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) Composition de l'équipe médicale Nombre de lits Nombre de places Plateau technique Autres :
5. Missions confiées
Soins (consultations, bloc opératoire, service), participation à la permanence de soins
6. Les compétences à développer
Autonomisation, perfectionnement technique, développement de nouvelles techniques
7. L'organisation de la permanence des soins
- Dans l'établissement d'accueil : astreintes réparties entre les praticiens du service avec possibilités de remplacements. - Au CHU de Tours :
8. Les valences (enseignement/ recherche)
9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)
1 journée de consultations par semaine, 1 à 2 plages de bloc opératoire par semaine (plateau technique complet), 1 bureau équipé, participation aux astreintes opérationnelles.
10. Logement par l'établissement d'accueil
Non sauf cas particulier
11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
Oui
12. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera la CHU de Tours. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
13. Prise en charge des frais de déplacement
50% des abonnements de transports en commun du trajet domicile/travail
14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé
Télétransmission de dossiers, visioconférence, possibilité pour l'assistant de se libérer pour se rendre aux formations proposées par le CHU, relations étroites entre les services de chirurgie orthopédique du CHU de Tours et du CH de Blois.